

Garantir un espace pour la Garderie Bernadette

ATTENDU QUE l'Université d'Ottawa a annoncé en 2021 la démolition imminente de l'édifice Brooks, qui abrite la Garderie Bernadette ;

ATTENDU QUE l'administration centrale a refusé de garantir un espace physique permettant à la Garderie Bernadette de poursuivre ses activités après la démolition, et ce, sans consultation ;

ATTENDU QUE l'accès à des services de garde fiables est essentiel à la réussite académique et professionnelle des membres de l'APUO ainsi que de l'ensemble de la communauté universitaire ;

ATTENDU QUE les services de garde sur le campus sont des services essentiels en milieu de travail qui profitent à toute la communauté universitaire ;

ATTENDU QUE les services de garde ont un impact significatif sur la vie des membres de l'APUO et de la communauté universitaire ;

ATTENDU QUE les services de garde sur le campus s'inscrivent dans l'engagement continu de l'Université d'Ottawa envers les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ;

ATTENDU QUE la Garderie Bernadette offre des services en français et en anglais ainsi qu'un service de garde pour nourrissons, qui sont des services en forte demande mais en offre limitée ;

ATTENDU QUE la fermeture de la Garderie Bernadette ferait de l'Université d'Ottawa la seule université du groupe U15 sans service de garde sur son campus ;

ATTENDU QUE le manque de services de garde affecte toutes les familles, mais a un impact disproportionné sur les femmes, les mères et les familles à faible revenu, contribuant ainsi à la discrimination systémique et allant à l'encontre de l'engagement de l'Université d'Ottawa envers l'équité, la diversité et l'inclusion ;

ATTENDU QUE l'APUO revendique un nombre accru de places en garderie sur le campus depuis 2011 ;

ATTENDU QUE lors de la plus récente ronde de négociations, l'APUO a proposé du libellé sur les services de garde, que l'employeur a refusé ;

IL EST RÉSOLU QUE l'Assemblée générale de l'APUO demande à l'administration centrale de l'Université d'Ottawa de prendre les mesures nécessaires pour garantir la continuité et le maintien sans interruption des activités de la Garderie Bernadette sur le campus ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'APUO réaffirme l'importance de l'accès à des services de garde bilingues sur le campus et l'importance de leur expansion ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'APUO continue de fournir un soutien financier et des ressources supplémentaires à la Coalition pour sauver la Garderie Bernadette et continue de prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre les services de garde sur le campus.